

	SERVICE TRAVAUX	Date 10/10/2018
--	------------------------	--------------------

<u>OBJET</u>	Base Nautique Toulindac Baden : cheminement cale mise à l'eau Compte rendu réunion de travail – présentation du diagnostic et des premiers scénarios
--------------	---

<u>PRESENTS</u>	Maîtrise d'ouvrage : - M. TIXIER - M. DANO - M. LE GUEN - Mme OGEZ 47° NAUTIK : - M. FABLET Maîtrise d'œuvre : - M. LE GAC (Géo Bretagne Sud) - M. GARDE (EOL) Associations : - Mme ECHARD (Amis des Chemins de Ronde) - M. PHILIPPON (Bretagne Vivante) - Mme MAGNIER (Amis de Port Blanc) - M. LE MOUHAER (Amis de Port Blanc) - M. AGERON (Amis du Golfe) CD56 : - Mme BODIN PNR : - M. COSSON
<u>EXCUSES</u>	Maîtrise d'ouvrage : - M. SAOUT PNR : - M. LEDAN ONCFS : - M. CABELGUEN

Rappel du contexte	
	M. DANO rappelle le contexte de l'étude : - Il convient de distinguer le projet de cheminement et d'accès à la mer et le projet de base nautique en lui-même, qui suivent des procédures distinctes. Toutefois, il faut adopter une vision d'ensemble sur le fonctionnement de la base nautique et les incidences sur les milieux afin d'aboutir à deux projets cohérents. - Le projet de base nautique est finalisé, le permis de construire se trouve prêt à être déposé. - L'objectif est une ouverture de la base nautique mi-2020. Les études et travaux sur les cheminements pourront être menés en parallèle des travaux liés à la base nautique.
Ordre du jour	
	L'objet de la présente réunion est : - De présenter un premier diagnostic du site - De présenter le déroulement projeté des études - De présenter les scénarios envisagés

	<ul style="list-style-type: none"> - De recueillir les réactions et remarques de chacun pour faire avancer ces scénarios <p>Les cabinets Géo Bretagne Sud et EOL animent la réunion. Le document projeté est transmis en version papier aux personnes présentes, il sera également transmis par voie informatique avec le compte-rendu de la réunion.</p>
Présentation du site	
	<p>Le site présente de fortes contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paysagères, de par sa localisation en surplomb du littoral ; - Environnemental, de par la présence d'habitats naturels terrestres et marins d'intérêt, à proximité de sites Natura 2000 ; - Topographique, avec un terrain en surplomb du littoral et une rampe pentue en direction de la mer ; - D'usages, avec la présence du GR34, de promeneurs souhaitant accéder au littoral et d'usagers de l'école de voile.
Diagnostic environnemental	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic présenté s'appuie avant tout sur les études menées dans le cadre du précédent projet de 2014, complété par des données récupérées depuis auprès des différents acteurs du territoire. Il s'agit d'un état des lieux temporaire qui sera alimenté progressivement par les différentes études ayant pu être recensées et qui sera conforté par des inventaires faune-flore de terrain au printemps. - Mme MAGNER recommande de contacter l'association « L'Asphodèle » implantée sur Baden afin de recueillir des données environnementales sur le secteur. - Mme BODIN précise que le site est propice aux lépidoptères, M. COSSON ajoute qu'il faudra être vigilant quant aux habitats de chiroptères susceptibles d'être rencontrés. - M. PHILIPPON précise que les populations de vipères péliades sont en baisse. Il convient par ailleurs d'avoir une vigilance par rapport à la tourterelle, dont les populations régressent également. En outre, la baie située face au site constitue un dortoir pour les laridés et le Canard plongeur. - M. COSSON souligne la présence d'une variété d'asphodèle sur une des photos. Si les inventaires concluent à la présence de l'Asphodèle d'Arrondeau (espèce protégée), des mesures devront être prises en conséquence (déplacement des spécimens...).
Scénarios envisagés	
	<p>Deux scénarios sont présentés pour guider la réflexion. Ces deux scénarios diffèrent sur l'implantation sur l'aire de stockage des embarcations. Ils ont vocation à évoluer en fonction des remarques.</p> <p><u>Scénario 1 : aire de stockage des embarcations en partie Est</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le scénario 1 prévoit le maintien de l'aire de stockage à l'emplacement actuel des préfabriqués utilisés par l'école de voile. En ce sens, il y a réutilisation des emprises actuelles ce qui limite la consommation d'espaces naturels. - Ce scénario prévoit toutefois l'ouverture d'un cheminement au travers de la friche pour amener les embarcations vers la rampe d'accès à la plage. Toutefois, les embarcations pourront être amenées vers le projet d'école de voile par les cheminements existants, en longeant la prairie vers l'Est et en empruntant le chemin « Er Rohellec » puis la route de Port Jakez. Les cheminements à l'Ouest permettront aux usagers de l'école de voile de rejoindre le littoral. - L'ouverture de la friche conduira à détruire un habitat propice à l'avifaune. Toutefois, des compensations sont possibles en anticipant sur le développement d'habitats similaires à proximité immédiate, le long de la prairie, confortant ainsi les corridors écologiques locaux.

Scénario 2 : aire de stockage des embarcations en partie Ouest

- Le scénario 2 ne prévoit pas d'ouverture dans la friche et limite ainsi les incidences sur les habitats naturels. Toutefois, les embarcations devront nécessairement emprunter les cheminements dimensionnés en conséquence (emprise et structure de cheminement adaptés à l'usage) pour rejoindre le projet d'école de voile par l'Ouest. Des précautions devront dans ce cas être prises afin de limiter l'érosion des sols du fait du passage de quads électriques, ainsi que la création d'ornières.
- Des murets de pierre pourront être mis en place pour accompagner les talutages nécessaires à l'aménagement de la plateforme. Ces murets constitueront un habitat pour le lézard des murailles.
- Le scénario 2 expose davantage les embarcations stockées à terre aux visibilités depuis la mer, en l'attente du développement d'un écran végétal suffisant.
- Le scénario 2 génèrera davantage de nuisances pour les riverains situés à l'Ouest : perspectives visuelles des embarcations, bruit des drisses.

Concernant les aménagements communs aux 2 scénarios :

- Le projet engendrera le retrait des équipements et installations actuellement maintenus sur la plage.
- Il pourra être envisagé le rétablissement de l'accès à la plage au droit du sentier « Er Rohellec » à l'Est de la prairie.
- Le projet prévoit de restreindre la circulation aux abords du projet d'école de voile, et notamment le stationnement. Une signalétique sera implantée.
- Le projet nécessitera d'envisager la suppression de Cyprès de Lambert sénescents, notamment un spécimen déchaussé localisé en surplomb de l'actuel rampe d'accès à la mer, pour des questions de sécurité. Toutefois, un écran végétal pourra être mis en place en compensation.
Un diagnostic phytosanitaire des arbres sera réalisé par un expert.
- La plateforme de stockage des embarcations sera constituée de sable ou d'un mélange terre-pierre perméable limitant le ruissellement. Il n'est pas prévu de revêtement en enrobé.
- La plateforme devra être dimensionnée pour permettre le maintien de 45 à 50 embarcations.

- La rampe d'accès à la mer sera a priori en bois, et équipée de garde-corps, avec une largeur de 3 m à 3.50 m pour permettre le passage d'un catamaran sur remorque tracté par un quad électrique.
- L'utilisation de la rampe d'accès à la mer sera restreinte aux seuls usagers de l'école de voile et aux secours.
- La rampe d'accès à la mer ne pourra être adaptée aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du fait d'une pente marquée (15%).
- L'aménagement de la rampe d'accès à la plage fera appel à des équipements pouvant être aisément supprimés sans incidences sur le paysage en cas d'absence de renouvellement de la concession d'occupation du domaine public maritime.
- L'aménagement de la rampe d'accès à la plage devra tenir compte de friabilité de la roche sur laquelle seront implantés les pieux.
- Un talutage sera créé en surplomb de la rampe afin de limiter l'érosion et orienter les eaux pluviales provenant de l'amont.

- Le « belvédère » consistera en un aménagement très léger, limité à un platelage longé par un garde-corps, pour des questions de sécurité.

- Les deux scénarios pourront être accompagnés par une suppression des cheminements existants au travers de la prairie située à l'Est (au Nord des équipements existants), avec un entretien de la prairie avec export des produits de fauche favorisant la biodiversité. Ceci constituera une mesure de compensation des incidences sur l'environnement.

	<ul style="list-style-type: none"> - Des équipements de communication portant sur la sensibilisation à la préservation des milieux naturels pourront être mis en place sur l'aire du projet. - Il n'est pas prévu de mettre en place des scooters des mers sur la base nautique.
Conclusions	
	<ul style="list-style-type: none"> - Les deux scénarios apparaissent acceptables pour les personnes présentes, aucun n'est à écarter à ce stade. Ils seront présentés ultérieurement au Comité de Pilotage de GMVA. - Mme ECHARD propose que soient plantés des arbres en amont de la prairie afin de dissimuler le parking et les habitations depuis le littoral. - M. AGERON et M. PHILIPPON estiment que les incidences du projet sur l'environnement seront mesurées si on suit ces scénarios. Le choix du scénario doit davantage tenir compte des usages pour d'une part améliorer les conditions de travail spartiates du personnel de la base nautique et d'autre part assurer le confort et la sécurité des usagers comme des professionnels. - Il convient d'envisager les déplacements, les incidences et les compensations sur les milieux naturels à une échelle supérieure aux seuls périmètres objets des projets d'aménagements afin d'affiner les scénarios. - Les scénarios affinés suite à ces échanges seront placés en pièce jointe du présent compte-rendu. - Les associations et acteurs locaux seront sollicités ultérieurement afin de suivre l'évolution du projet et exprimé leur ressenti, toujours dans une optique de projet construit en concertation.
Procédures réglementaires	
	<ul style="list-style-type: none"> - Le dossier de demande de concession